

# Rapport d'activité 2020

Internat Social Expérimental Favre Chazière

Dispositif protection de l'enfance





# **SOMMAIRE**

INTRODUCTION	4
PRESENTATION DU SERVICE	5
Agrément	
Principaux axes du projet	6
LA POPULATION ACCUEILLIE	7
Origine géographique des personnes accompagnées	
Type de mesure	
Répartition par âgeScolarité	10
BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE	
La file active	12
La file active Durée de séjour	
Nombre de jours d'ouverture	
L'accompagnement par les professionnels	
L'organisation du service	
LES PARTENAIRES	19
Les familles	19
Le quotient familial des familles accueillies	
Les partenaires et les conventions	
RESSOURCES HUMAINES	22
Arrivées / départs	22
Ajustement de poste	
Plan de formation et d'évaluation	22

Organigramme	23
SYNTHESE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 202	2124



# **INTRODUCTION**

# Une année peu ordinaire

L'internat Social Expérimental Favre Chazière a traversé une année peu ordinaire et il semble inévitable d'introduire ce rapport d'activité sans l'associer à la crise sanitaire que nous traversons. En effet, le présent rapport témoigne de l'impact de la pandémie sur notre activité habituelle mais également des conséquences auprès des familles et des enfants accompagnés.

Cette année a été marquée par le confinement, les restrictions sanitaires, les multiples recommandations, auxquelles il a fallu s'adapter pour réajuster continuellement l'organisation. Chaque professionnel a dû puiser dans ses ressources internes, personnelles pour faire face à cette période inédite, mais c'est bien le mouvement collectif qui a permis la poursuite de l'activité effective.

C'est cette volonté et cette dynamique qui a porté l'envie de créer, innover, repenser notre pratique pour répondre aux besoins des enfants et leurs familles. Le confinement nous a amené, en tant qu'équipe de direction, à créer de nouveaux outils en accompagnant l'équipe vers de nouvelles modalités de travail à distance, tout en gardant certains repères institutionnels nécessaire au maintien de l'équilibre et de la cohésion d'équipe.

Les professionnelles ont su se réinventer en adaptant leur accompagnement aux attentes des familles. Nous avons en effet pu constater - notamment en mars et avril pendant la poursuite de l'activité en distanciel- que les besoins pouvaient être très variables d'une famille à l'autre. Certaines étaient très en demande et en attente de lien, d'autres profitant de cette période pour prendre du temps avec leur enfant, ne souhaitant pas de liens aussi réguliers qu'habituellement. Il a, là aussi, fallu composer avec les réalités de chacun et trouver le juste équilibre dans notre présence auprès d'eux.

Cette année 2020 s'est donc déroulée en nous adaptant aux conditions très particulières avec la ligne de conduite suivante : poursuivre l'activité de la manière la plus ordinaire possible dans le respect des consignes gouvernementales, associatives et le respect des consignes sanitaires. Toutefois, malgré et avec les réalités, l'équipe a pleinement réalisé les missions du service, fédérée par les valeurs qui fondent notre action.

## PRESENTATION DU SERVICE

#### **AGREMENT**

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière (ISFC) a ouvert à la rentrée scolaire 2016-2017 suite à la délibération n° 2016-1186 du 2 mai 2016 de la Métropole de Lyon. Les locaux mis à disposition de la Métropole, en charge de la Protection de l'Enfance, par la Ville de Lyon, hébergeaient précédemment l'internat municipal Adolphe Favre (fermé en 2015). Cet internat avait été inauguré en 1910 par Edouard Herriot. Il est situé au 86, rue Chazière dans le 4<sup>éme</sup> arrondissement de Lyon.

L'internat Social Expérimental Favre Chazière est habilité et financé par la Métropole de Lyon. A ce jour, la Métropole de Lyon finance 36 places d'hébergement à l'internat.

L'ISFC est un établissement social au sens du 12ème alinéa des articles L 222-5 relatif aux jeunes pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des

temps d'accueil.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des prises en charge visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennise des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

En outre, l'internat social est régi par la convention collective de 1966.

Une convention de sous location temporaire, concernant l'ISEFC, est établie entre la métropole de Lyon et l'ADPEP69/ML le 16 Août 2016. Elle est conclue pour une durée de 1 an et renouvelable 4 fois, soit jusqu'au 15 Août 2021.

#### PRINCIPAUX AXES DU PROJET

L'internat propose un cadre de vie et de travail stable à des enfants qui connaissent des difficultés familiales et/ou environnementales compromettant leurs chances de réussite.

Les objectifs institutionnels renvoient autant aux difficultés sociales et/ou familiales qu'aux questions liées à la scolarité.

Ils supposent donc des pratiques, un fonctionnement et un encadrement éducatif visant, dans le même mouvement, à l'amélioration de la scolarité et à une prise en charge de difficultés plus globales (relationnelles, familiales, ...) incluant un soutien à la parentalité.

C'est ce double ancrage, dans l'action éducative et la scolarité, qui structure le projet de l'ISFC et ses pratiques.

L'inscription dans le dispositif de protection de l'enfance est par ailleurs explicitement orientée vers la prévention. L'internat vient renforcer ou soutenir la mesure d'action éducative par ailleurs mise en œuvre par les services départementaux ou ceux du secteur associatif habilité.

L'ISFC est une structure innovante qui peut aussi se penser comme une passerelle entre un placement et un retour en famille, ou inversement comme une solution en amont ou une alternative à un placement.

L'ISFC permet de repenser la mission de prévention de protection de l'enfance à travers un meilleur suivi social et scolaire des jeunes et de leurs familles.

Les missions sous-jacentes seront la socialisation à travers le collectif, l'ouverture culturelle, l'éducation à la citoyenneté.

#### Leur exercice va requérir un fonctionnement partenarial ouvert avec, notamment :

- Une transparence des actions éducatives par le partage permanent des informations avec les jeunes, les familles et les services compétents.
- Une mise en place d'outils et d'actions visant l'épanouissement, la protection et la sécurité des jeunes accueillis.

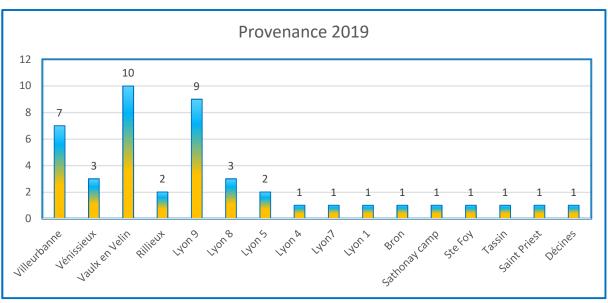
#### Ce travail méthodologique doit permettre :

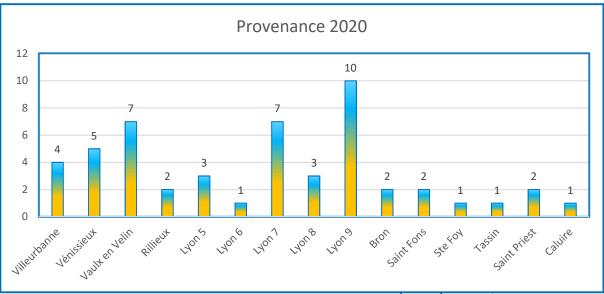
- Au jeune de bénéficier d'un accueil de qualité, de trouver sa place, de se voir offrir une prestation d'hébergement adaptée à ses besoins.
- D'inclure sa famille autant que possible dans son parcours et dans les prises de décisions. Le soutien à la parentalité est un des axes du travail conduit au quotidien.
- D'être créatif et en recherche constante d'amélioration dans l'accompagnement individuel.
- De travailler sur une base de valorisation des compétences des jeunes.

- D'évaluer les prestations en tenant compte de l'expression des jeunes, mais aussi des salariés et de l'ensemble des intervenants dans son parcours.
- De faciliter la remise en question professionnelle des salariés et leur évolution.

# LA POPULATION ACCUEILLIE

#### ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

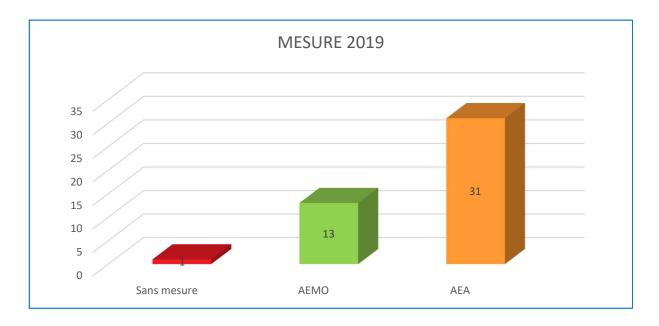




prédominance pour les secteurs de Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne et Lyon 9<sup>ème</sup>, comme cela était le cas lors des exercices précédents. Fait nouveau pour l'année 2020, l'augmentation significative du nombre d'enfants et adolescents provenant du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

Si cette diversification est encourageante, le développement du partenariat avec d'autres secteurs moins représentés reste essentiel. En effet, il nous semble primordial d'ouvrir plus largement les admissions aux 59 communes qui composent la Métropole. Pour ce faire, nous devons être en mesure de faire connaître le projet de notre structure, notamment par le biais de rencontres et échanges avec nos partenaires.

#### TYPE DE MESURE



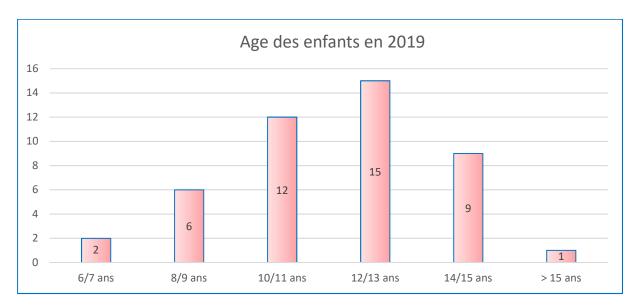


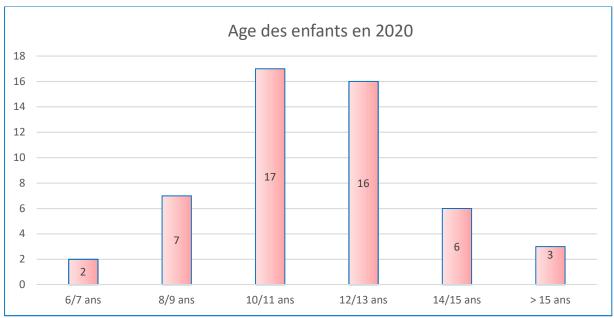
La majorité des jeunes accueillis bénéficient de mesures éducatives d'AEA ou d'AEMO, mais comme évoqué lors du bilan de l'exercice précédent, ce critère n'est plus un prérequis indispensable en vue d'un accueil sur la structure.

En effet, l'assouplissement de cette condition d'admissibilité permet de diversifier le champ d'action de la structure et accroître le nombre de potentiels bénéficiaires.

L'établissement peut ainsi répondre à un besoin ponctuel d'accompagnement éducatif, éviter la mise en place d'une mesure éducative lorsque celle-ci n'est pas strictement nécessaire ou encore poursuivre l'intervention lorsque cette mesure prend fin.

#### REPARTITION PAR AGE





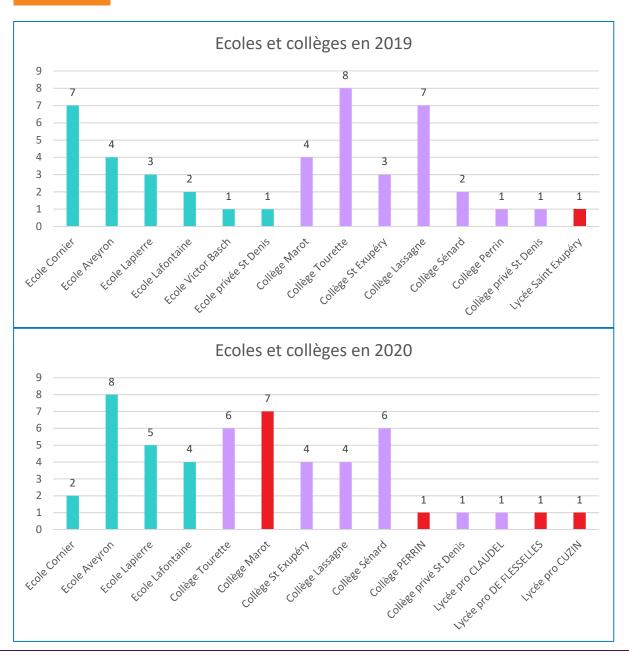
A l'image des années précédentes, les demandes d'admission concernent majoritairement des collégiens. La forte représentation des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> témoigne de la complexité du passage de l'école élémentaire au collège

Pour autant, comme cela était prévu sur le projet initial de la structure, il semble important d'ouvrir de manière plus conséquente le nombre de places disponibles à des élèves scolarisés en école élémentaire.

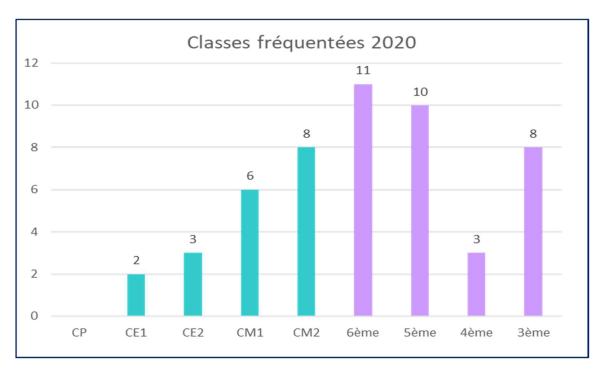
Dans la mesure où l'internat a pour vocation de situer son action dans le champ de la prévention, nous souhaitons pouvoir proposer notre accompagnement à de jeunes enfants. Intervenir de manière relativement précoce lors du développement de l'enfant peut permettre de favoriser certains apprentissages et acquisitions, mais également d'éviter une potentielle dégradation des situations.

En outre, le bénéfice secondaire serait d'accroitre la complémentarité des dispositifs du pôle protection de l'enfance des PEP 69, notamment avec l'Internat Social Mauchamp, qui accueille exclusivement des collégiens.

#### **SCOLARITE**

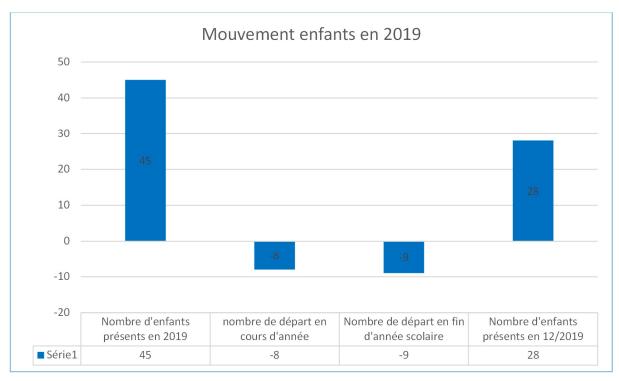


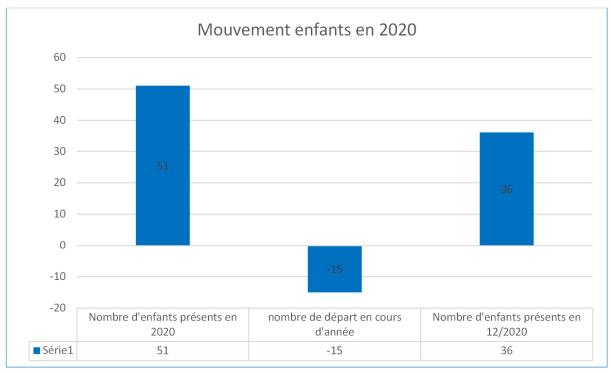


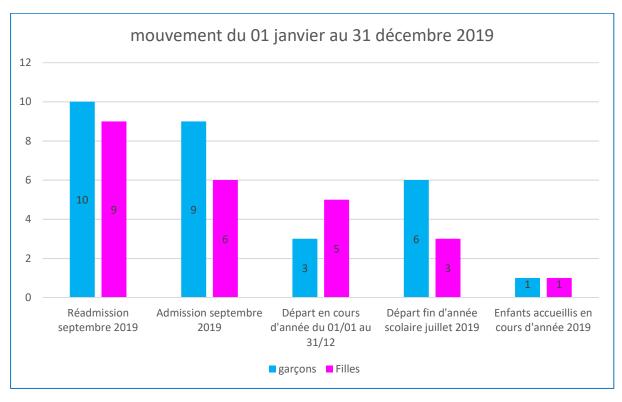


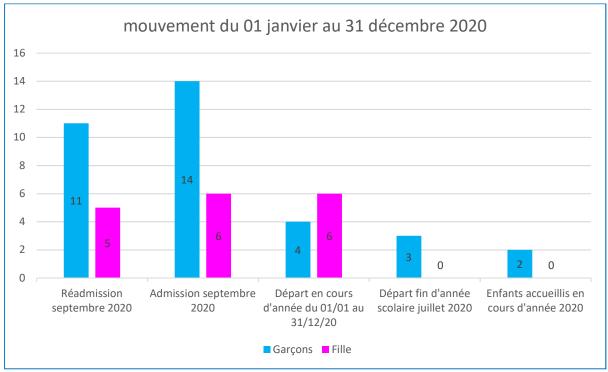
# BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE

## LA FILE ACTIVE







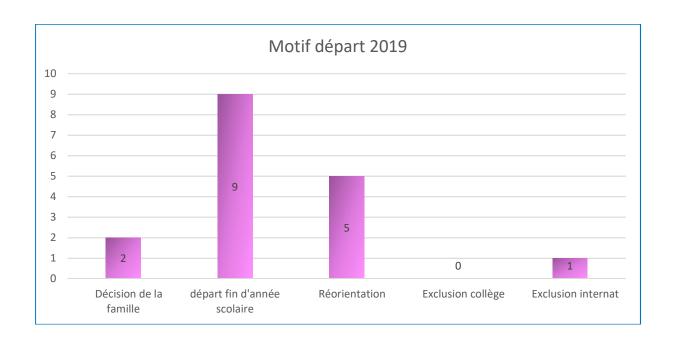


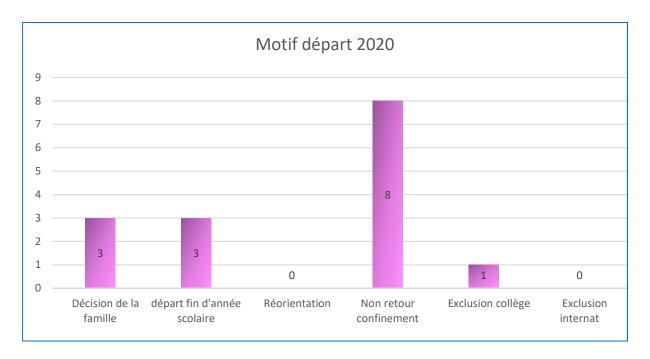
L'étude de l'effectif de l'année 2020 montre une évolution par rapport à l'exercice précédent. En effet, le nombre d'enfants ayant fréquenté l'internat a sensiblement augmenté, passant de 45 enfants en 2019 à 51 en 2020.

Le nombre de réadmissions est resté approximativement le même, traduisant la stabilisation de l'effectif entrevue l'année dernière

En outre, plusieurs faits remarquables ont ponctué l'année :

- Une augmentation significative du nombre de départs en cours d'année, passant de 8 en 2019 à 15 en 2020. Ce chiffre est à analyser à travers le prisme de l'actualité et à mettre en corrélation avec la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le confinement a engendré une situation atypique et inédite ayant précipité plusieurs départs. Suite à cette période de 2 mois, plusieurs familles ont fait le choix de mettre un terme à l'accompagnement dont bénéficiaient leurs enfants. Nous pouvons supposer qu'en temps normal, les 8 enfants et adolescents concernés auraient terminé l'année scolaire sur l'internat.
- Une activité à taux plein du mois de septembre au mois de décembre, à savoir 36 enfants et adolescents. Pour la première fois depuis l'ouverture de l'établissement les groupes étaient complets jusqu'au confinement qui a été décrété en mars. Dans le cadre du plan de continuité de l'activité, l'ensemble des professionnels de l'ISEFC a su s'adapter et modifier ses modalités d'intervention (télétravail, Visio et appels téléphoniques aux enfants et à leur famille y compris pendant les vacances d'avril). Le 11 mai, à la levée du confinement, pour les enfants scolarisés en primaire puis à la date du 18 mai pour les collégiens, nous avons pu reprendre notre activité en présentiel. Tout au long de cette période, il nous a fallu accompagner les enfants et leur famille dans les aspects anxiogènes induits par cette pandémie. A la sortie de ce confinement, certains enfants et parents n'ont pas souhaité revenir à l'internat craignant des contaminations au sein de notre collectivité. L'école n'a été rendue à nouveau obligatoire qu'à la mi-juin ainsi certains enfants n'ont pas du tout été réaccueillis à l'internat sur décision familiale.





2020 confirme la tendance de 2019 concernant la stabilisation de l'effectif des jeunes accueillis. Nous avons procédé à un certain nombre de réadmissions qui ont permis aux équipes éducatives de mener à bien leur action dans la continuité. Nous avons également affiné le profil des personnes admises sur la structure et globalement accueilli davantage d'enfants avec des projets en concordance avec les missions de l'internat. Ainsi, nous avons constaté une baisse significative d'incidents liés à des troubles du comportement ou à des problèmes d'incivilité et de violence.

Au regard du nombre de départs en cours d'année, il semble primordial de faire prendre conscience à certains parents de la nécessité de porter le projet de leur enfant pour une année complète. Sauf cas de force majeur, l'engagement contractualisé au moment de l'accueil devra être respecté.

Aucun jeune n'a été exclu en 2020, mais si à l'avenir nous étions dans l'obligation d'acter une fin de prise en charge, cela devra se faire en concertation avec les différents acteurs de la prise en charge (famille, travailleur social, internat). Quoi qu'il en soit, la nature de ces départs en cours d'année impacte invariablement la vie des groupes et est vecteur d'agitation et instabilité.

## DUREE DE SEJOUR

2019	Nb de jeune	Nombre de jours de présence	Motif de la sortie
	1 19		Décision familiale
	1	19	Décision familiale
	1	96	Décision familiale
	1	162	Décision familiale
	1	167	Décision familiale
	1	44	Placement
	1	142	Placement
	1	157	Exclusion internat
Totaux	8	806	

2020	Nb de jeune	Nombre de jours de présence	Motif de la sortie		
	1	11	Décision familiale		
	1	35	Décision familiale		
	1	77	Décision familiale		
	1	40	Non-retour confinement		
	1	40	Non-retour confinement		
	1	40	Non-retour confinement		
	1	40	Non-retour confinement		
	1	40	Non-retour confinement		
	1	40	Non-retour confinement		
	1	40	Non-retour confinement		
	1	40	Non-retour confinement		
	1	150	Exclusion collège		
	1	106	Fin d'internat		
	1	106	Fin d'internat		
	1	106	Fin d'internat		
Totaux	15	911			

#### NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

mois	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Nb de jours	20	15	17	12	17	21
mois	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Nb de jours	4	0	22	12	20	14

Nombre de jours d'ouverture pour l'année 2020 : 174

#### L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PROFESSIONNELS

Les enfants sont accueillis sur deux groupes mixtes constitués en fonction du niveau scolaire :

- Le groupe des plus jeunes accueille les enfants du CP à la 6ème.
- Le groupe des adolescents accueille les enfants de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

#### Les principaux objectifs de l'accompagnement éducatif sont :

- Éduquer au civisme et à la responsabilité.
- Former à travers les enfants et les adultes des personnes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et devoirs, des citoyens éclairés et solidaires.
- Etre autonome dans tous les temps du quotidien.

Les mercredis sont l'occasion de mettre en place des activités sportives ou culturelles, mais également d'individualiser les accompagnements du fait du fort taux d'encadrement sur cette journée.

Chaque enfant bénéficie de l'accompagnement d'un référent, garant de l'élaboration et de la mise en œuvre de son projet.

En 2019 l'établissement s'est doté de nouveaux outils institutionnels, dont une nouvelle trame de Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) et une nouvelle procédure d'élaboration, qui ont été améliorées en 2020.

Le PPA vise à favoriser l'expression et la participation de l'usager dans la conception et la mise en œuvre du projet qui le concerne. Il constitue à ce titre la clef de voûte de toute démarche éducative entreprise au sein de l'établissement. En effet, il s'agit par le biais de ce document de déterminer des bases et repères communs afin de garantir la mise en œuvre d'un projet adapté à chacun.

L'élaboration du PPA est en somme une formalisation des attentes, demandes et projets du jeune et de sa famille, ainsi que la mise en adéquation du projet éducatif et des objectifs préalablement déterminés. Cependant, il s'agit également du point d'ancrage de la relation entre l'éducateur référent et la personne accompagnée.

Le principe est d'associer les personnes accompagnées et leur entourage aux décisions les concernant, de favoriser autant que possible une démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie, le(s) représentant(s) légal(aux) et l'équipe pluridisciplinaire. L'objectif étant d'apporter des réponses adaptées, personnalisées et évolutives.

Pour ce faire, cette démarche s'articule en plusieurs temps :

Une première rencontre qui a lieu entre la validation de l'admission et l'accueil. Elle permet à l'éducateur référent de recueillir les attentes et demandes du jeune et de sa famille, mais également d'établir un diagnostic de la situation par le biais d'une grille d'évaluation. Cette dernière, basée sur des items tels que la scolarité, la vie sociale, la vie quotidienne, la santé... permet de croiser les regards et d'établir les bases d'un échange.

Une phase d'élaboration de l'équipe pluridisciplinaire (adjoint de direction, psychologue et équipe éducative) en réunion, durant laquelle sont déterminés les objectifs et les moyens.

- Des rencontres régulières, a minima à la fin de chaque trimestre, entre le jeune, sa famille, l'éducateur référent et le travailleur social en charge de la mesure éducative. La première a pour objectif d'entériner les modalités d'accueil et d'accompagnement, puis les suivantes servent à les réajuster en cas de nécessité. Le PPA est réévalué et actualisé en fonction des nouvelles données progressivement recueillies ou si l'évolution de la situation l'exige.

Le projet personnalisé est le résultat d'une démarche dynamique, une co-construction basée sur des échanges réguliers, qui vise à adapter les pratiques professionnelles aux personnes accueillies. Il permet aussi de procéder régulièrement à la réévaluation des prises en charge.

#### L'ORGANISATION DU SERVICE

Suite à la prise de fonction de la nouvelle équipe de direction en 2019, l'organisation des groupes et les modalités d'intervention des équipes avaient été repensées. Cette organisation est restée la même pour l'année 2020 et se décline ainsi :

Pour chaque groupe, un éducateur intervient le matin pour les levers, soutenu par un(e) maître(sse) de maison pour la préparation des petits déjeuners, et quatre éducateurs interviennent en soirée.

Les surveillants de nuit interviennent suivant un roulement de 3 semaines, à savoir de 21h45 à 7h45 pour la première semaine et de 21h à 7h pour les deux suivantes. Cette modification initiée en 2019, outre le fait d'améliorer leurs conditions de travail, leur a permis d'être présents au moment du coucher, d'assurer un soutien en cas de besoin et de favoriser le passage de relai.

Après une année complète d'expérimentation, nous avons conservé la répartition en 4 groupes de 9 jeunes, au lieu des 2 groupes de 18 initialement prévus. Cette structuration des groupes, en fonction de l'âge des enfants, a permis de réduire significativement le bruit et l'agitation, mais a aussi favorisé une meilleure répartition des professionnels sur les espaces. Sur le groupe des plus jeunes, cela a permis de séparer les primaires des 6<sup>èmes</sup> et ainsi adapter le rythme de vie aux besoins de chacun.

Chaque équipe a donc en charge deux groupes et fonctionne suivant une rotation des éducateurs.

Les temps de réunion ont été structurés afin d'en clarifier l'organisation et le contenu. Ils se déclinent de la manière suivante :

- Réunion d'équipe de direction : 1h30 / semaine.
- Réunion cadres : 1h30 / mois.
- Réunion de coordination (adjoint de direction et coordinatrices) : 1h30 / semaine.
- Réunion de préparation PPA ou réunion clinique : 1h30 / semaine pour chaque équipe.
- Réunion d'équipe : 2h / semaine dont 1h en présence de l'adjoint de direction pour chaque équipe.

## LES PARTENAIRES

#### LES FAMILLES

Le rythme de trois rencontres annuelles obligatoires a été maintenu, mais elles sont désormais précédées d'un temps d'élaboration du projet personnalisé qui a lieu en amont de l'accueil proprement dit. A chaque fin de trimestre, le référent fait le point sur l'évolution du jeune avec sa famille et le travailleur social en charge de la mesure.

Cependant, ces espaces consacrés à l'élaboration et l'actualisation du PPA, peuvent être perçus comme ayant un caractère administratif et formel, c'est pourquoi nous envisageons la mise en place de modalités de rencontre alternatives. Nous projetons par exemple de faire participer certains parents aux activités du mercredi, notamment aux ateliers cuisine. Nous évaluons également la possibilité de mettre en place des temps conviviaux, type « café-rencontre », qui permettraient des échanges entre professionnels et familles, mais aussi entre parents.

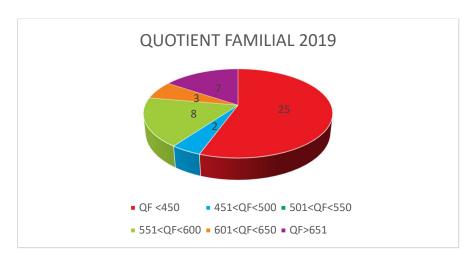
Les objectifs sont multiples et visent à mettre à profit et valoriser les compétences des parents, favoriser leur implication dans la vie institutionnelle ou encore fluidifier les échanges et créer du lien...Ces dispositifs doivent permettre une flexibilité et une adaptation aux besoins des familles.

En outre, il s'agit de favoriser la participation des travailleurs sociaux à ces temps d'échange et faciliter la mise en place d'une action conjointe.

Les parents font globalement l'objets des contacts téléphoniques réguliers (1 fois / semaine a minima), ainsi que de rencontres informelles, même si leur participation et leur implication reste fluctuante suivant les situations.

Même si la prise en charge des enfants au quotidien est au cœur du projet, le soutien à la parentalité apparait comme un des axes forts de l'accompagnement. Ce type d'intervention favorise une prise en considération du contexte environnemental et familial.

#### LE QUOTIENT FAMILIAL DES FAMILLES ACCUEILLIES





Le Quotient familial diminue entre 2019 et 2020, en effet se sont 31 familles contre 27 en 2019 qui ont un coefficient inférieur à 500.

Les ressources des familles dont les jeunes sont accueillis ont donc moins de ressources que celles de l'année précédente.

La collaboration avec les travailleurs sociaux (AEA et AEMO) est primordiale pour l'efficience des prises en charge. Les équipes s'efforcent donc d'entretenir des contacts réguliers et les retours de nos partenaires sont globalement satisfaisants.

L'équipe de direction a poursuivi sa dynamique partenariale afin de faire connaître le projet de la structure et recueillir les questions et les attentes. Des rencontres ont eu lieu au mois de septembre avec certains chefs d'établissements scolaires afin de préciser le rôle de chacun et formaliser les modalités d'accompagnement, sur les bases de la convention signée entre l'Inspection Académique et l'Association.

Le partenariat avec la Ferme de la Croix-Rousse, implantée sur site, s'est poursuivi. Les enfants ont donc à nouveau eu l'opportunité de poursuivre l'atelier jardinage du mercredi matin. Cette activité a cependant été interrompue en cours d'années en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie.

De même, le partenariat avec la Croix-Blanche (fédération de secourisme) a été reconduit, mais en raison des restrictions sanitaires les jeunes et le personnel de l'internat n'ont pas pu profiter des formations prévues (Initiation aux gestes qui sauvent, IPS, PSC1).

Enfin, au niveau associatif, nous projetons de développer les échanges entre établissements du dispositif de protection de l'enfance des PEP et faire ainsi exister cette entité malgré l'éloignement géographique (tournoi de foot, activités, accueil des rendez-vous famille de l'internat Mauchamp sur l'internat Favre Chazière...).

Nous envisageons également à relativement court terme l'accueil de bénévoles pour de l'aide aux devoirs ou la mise en place d'un partenariat avec le Centre de Planification et d'Education Familiale pour les plus grands.

# **RESSOURCES HUMAINES**

### ARRIVEES / DEPARTS

Nom / prénom du salarié	Fonction	Mouvement	Date	
CARNEVALI Nathalie Maitresse de maison Em		Embauche en CDI	10/03/2020	
PISTER Bettie	Agent de service	Embauche en CDI	11/03/2020	
PISTER Bettie	Agent de service	Démission	31/08/2020	

Le seul départ survenu cette année est celui de Mme Bettie Pister, qui occupait le poste d'agent de service en charge de l'entretien du rez-de-chaussée.

Pour la première fois depuis l'ouverture de la structure, il n'y a pas eu de mouvement au niveau des équipes éducatives. La rentrée scolaire s'est donc faite dans la continuité de la précédente, ce qui a favorisé une certaine stabilité.

#### AJUSTEMENT DE POSTE

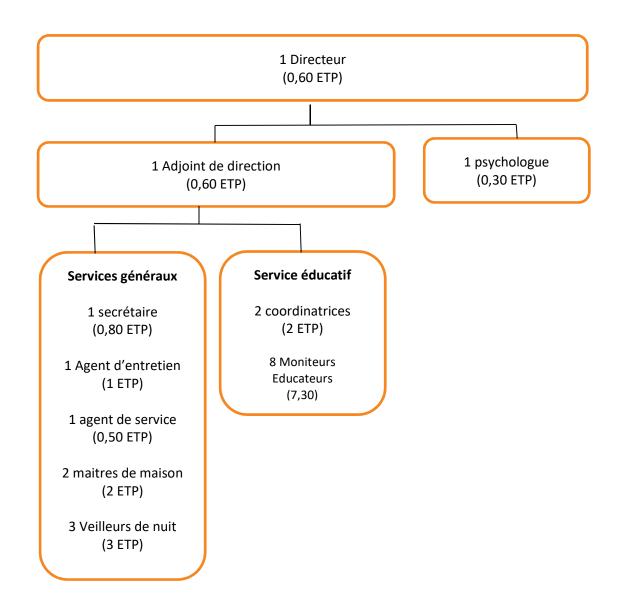
Aucun ajustement n'a eu lieu cette année.

#### PLAN DE FORMATION ET D'EVALUATION

Salarié	Intitulé de la formation	Organisme de formation	Date	Lieu	Collective Individuelle Continue
Xavier AGOUTBORDE	CAFERUIS	ENSEIS	01/2021 10/2022	Lyon 9 <sup>ème</sup>	Individuelle
Anaïs VAUCLARE	Moniteur Educateur	ARFRIPS	2019-2021		Individuelle

Au regard du contexte sanitaire, les autres formations ont été reportées.

#### ORGANIGRAMME



# SYNTHESE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

Suite aux exercices précédents, marqués par d'importants mouvements institutionnels, l'année 2020 a été celle de la stabilisation et de l'apaisement. Au moment de sa prise de fonction en septembre 2019, l'équipe de direction a impulsé une nouvelle dynamique qui s'est poursuivie et consolidée sur 2020.

L'effectif des professionnels largement remanié en 2019 est resté le même en 2020, ce qui a permis d'assurer une certaine stabilité pour les jeunes accueillis et une continuité au niveau des pratiques professionnelles.

Mais l'évènement majeur de l'année a été la crise sanitaire qui a frappé la planète. A l'échelle de l'établissement les conséquences ont été nombreuses, mais la principale concerne la refonte complète des modalités d'intervention auprès des jeunes. Les professionnels ont été dans l'obligation de repenser leur manière de concevoir l'accompagnement de ces jeunes. Ces derniers, confinés chez leurs parents, n'ont pas pu revenir à l'internat durant deux mois.

Dès lors, comment les accompagner lorsque le principal support de travail est le quotidien ? Comment poursuivre l'action éducative lorsque l'élaboration de la pratique se fait par le biais des observations du quotidien, par les échanges, par le dialogue, par le partage ? Comment s'improviser enseignants, pour limiter les effets du décrochage et maintenir à minima le goût pour les apprentissages ? Comment faire pour aider ces familles victimes de la fracture numérique ? Comment accompagner ces familles face à la peur de la maladie, la crainte de l'isolement, la colère vis-à-vis de la restriction des libertés, l'incertitude face au lendemain ?

Les professionnels ont également dû composer avec leurs propres inquiétudes et questionnements. Ils ont parfois été frustrés de ne pouvoir faire plus, devant souvent se contenter des petites avancées. Visio-conférences et appels téléphoniques ont temporairement remplacé les entretiens et accompagnements au quotidien.

Mais 2020 ne se limite pas à cela, l'année a également était ponctuée par l'entame de l'élaboration du projet d'établissement. Ce document de référence permettra à notre établissement de définir ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il s'agit en somme de clarifier le positionnement institutionnel de la structure, d'indiquer les évolutions en termes de missions, de donner des repères aux professionnels et de conduire l'évolution des pratiques. C'est également l'occasion de définir ou de clarifier les valeurs et la philosophie de la structure, ses modalités d'intervention, de se fixer des objectifs, de se doter d'une identité et d'une culture institutionnelle.

Chacun a ainsi pu s'inscrire dans une démarche participative de construction, mais le confinement a mis temporairement un terme à l'élaboration du projet. La démarche est donc à poursuivre et finaliser sur l'année 2021.

Enfin, 2021 marque la fin de notre période d'expérimentation. Notre objectif est bien entendu d'œuvrer pour s'inscrire dans la durée, pérenniser l'activité de la structure. C'est pourquoi nous allons devoir continuer notre action afin d'être clairement identifiés et offrir à nos partenaires les garanties nécessaires.

# **RAPPORT FINANCIER**